

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué pour le lundi 15 mars 2010 à 20 heures 30 en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 10 mars 2010.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 15 février 2010.
- Approbation du rapport annuel assainissement eaux usées 2008.
- Avenant au contrat SAFEGE, station d'épuration
- Budget principal :
 - Approbation du Compte de Gestion du Comptable du Trésor et du Compte Administratif 2009.
 - Affectation des résultats.
 - Vote du budget.
- Budget assainissement eaux usées :
 - Approbation du Compte de Gestion du Comptable du Trésor et du Compte Administratif 2009.
 - Affectation des résultats.
 - Vote du budget.
 - Délibération portant sur le remboursement de frais de fonctionnement au budget principal.
- Budget boulangerie :
 - Approbation du Compte de Gestion du Comptable du Trésor et du Compte Administratif 2009.
 - Affectation des résultats.
 - Vote du budget.
- Transfert de charges CCGC (TP 2010 et ORAC).
- Comptes-rendus des Commissions.
- Comptes-rendus des EPCL.
- Compte-rendu du Conseil d'école.
- Questions diverses.
 - Coupures EDF.
 - Parking école, aménagement rue des Mailleries pour partie, choix du maître d'œuvre.

PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 MARS 2010

A 20 HEURES 30

L'an deux mil dix, le 15 mars à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, Maire.

Étaient présents :

Mme Dutertre, 1^{ère} adjointe, M. Lehagre 2^{ème} adjoint, M. Motard 3^{ème} adjoint, Mme Bouin 4^{ème} adjointe.

M. Meichel, M. Rué, Mme De Sousa, Mme Cheruau, M. Galopin, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé :

M. Guyon, Conseiller municipal.

Nomination du secrétaire de séance :

Mme De Sousa, conseillère municipale est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du lundi 15 février 2010 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Approbation du rapport annuel assainissement eaux usées 2008 :

M. le Maire présente le rapport et énonce les titres des différents chapitres développés.

Il indique que le rapport est à la disposition des élus (es), il propose qu'à l'issue de cet examen l'approbation de ce document soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Proposition acceptée.

Avenant au contrat SAFEGE, station d'épuration :**Station d'épuration, avenant au contrat SAFEGE.**

M. le Maire expose qu'en date du 24 avril 2007, il a été confié au Cabinet SAFEGE, une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la station d'épuration actuelle.

Le maître d'ouvrage avait fixé une enveloppe prévisionnelle de travaux de 450 000 €HT et retenu une rémunération forfaitaire de 33 750 €HT pour la mission de SAFEGE.

Par délibération n° 39/2009 du 21 septembre 2009, le Conseil municipal avait donné son accord pour :

- a) la construction d'une nouvelle station d'épuration, filière boues de 1 500 équivalents en contre bas de l'actuelle,
- b) la confirmation de la mission A.M.O. au Cabinet SAFEGE.

Il s'avère après étude que les travaux de mise à niveau de la station nécessitent des techniques d'épuration plus coûteuses (boues activées) que celles projetées initialement.

Les techniques d'épuration n'ont pu être validées qu'à la suite des études de filières et de la définition des niveaux de rejets et après instruction par le service de la Police de l'Eau.

Le contrat prévoyait qu'en cas de divergence entre le montant des travaux estimé à l'issue des études de projet et l'enveloppe prévisionnelle estimée par le maître d'ouvrage, un avenant corrigera cette enveloppe prévisionnelle ainsi que la rémunération du maître d'œuvre qui deviendront définitives.

Un avenant corrigera également les termes du contrat en cas de modification du programme des travaux demandé par le maître d'ouvrage.

Le montant de la plus-value demandé par SAFEGE en date du 12 février est de 16 250 €HT.

Attendu que l'article 15 du Code des marchés publics précise qu'en cas de sujétions techniques imprévues ne résultant pas du fait des parties, un avenant peut intervenir quelque soit le montant de la modification en résultant.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'avenant validant la plus value à accorder à SAFEGE :

Votants : 15

Pour : 11 Contre : 1

Abstention(s) 3

L'avenant présenté est approuvé, Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

Budget principal :

Monsieur le Maire rappelle que les budgets boulangerie - assainissement eaux usées et le budget principal ont été étudiés en Commission des finances le mardi 2 mars.

1) Le compte de gestion 2009 du comptable du trésor et le compte administratif 2009 du maire sont présentés. Leurs écritures parallèles sont correctement justifiées :

- Dépenses de fonctionnement de l'exercice	477 066,99 €
- Recettes	601 532,07 €
- Résultat de l'exercice	+ 124 465,08 €
- Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2008	57 020,98 €
- Excédent global de fonctionnement cumulé de l'exercice	181 486,06 €
- Dépenses d'investissement de l'exercice	137 125,17 €
- Recettes d'investissement de l'exercice	156 216,07 €
- Résultat de l'exercice	+ 19 090,90 €
- Excédent d'investissement reporté de l'exercice 2008	55 564,82 €
- Excédent global d'investissement annulé de l'exercice	74 655,72 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2009.

2) Affectation des résultats 2009.

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques Boullenger, Maire.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget principal, considérant que recettes et dépenses sont correctement justifiées.

Constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation :

- Un résultat de l'exercice 2009	124 465,08 €
- Un résultat antérieur reporté de	57 020,98 €
- Un excédent cumulé de	181 486,06 €

En section d'investissement :

- Un excédent de l'exercice 2009 de	19 090,90 €
- Un déficit de l'exercice 2009 de	0,00 €
- Un déficit antérieur reporté de	0,00 €
- Un excédent antérieur reporté de	55 564,82 €
- Un déficit cumulé d'investissement de	0,00 €

- Un excédent cumulé d'investissement de	74 655,72 €
- Des restes à réaliser en dépenses de	172 472,00 €
- Des restes à réaliser en recettes de	2 250,00 €
- Un besoin de financement de	95 566,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'affecter au budget 2010 les résultats comme suit :	
- Reprise du résultat d'investissement (D001)	0,00 €
- A titre obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (R1068)	95 566,28 €
- Affectation en section d'exploitation en excédent reporté (R002)	85 919,78 €
- Affectation en section d'investissement en excédent reporté (R001)	74 655,72 €

3) Les reports et les restes à réaliser de l'exercice 2009 ayant été repris, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la proposition de budget :

- Dépenses de fonctionnement	716 845,00 €
- Recettes de fonctionnement	716 845,00 €
- Dépenses d'investissement	548 744,00 €
- Recettes d'investissement	548 744,00 €

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget 2010 tel que présenté.

Budget assainissement eaux usées :

1) Le compte de gestion 2009 du Comptable du trésor et le compte administratif 2009 du maire sont présentés. Leurs écritures parallèles sont correctement justifiées :

- Dépense d'exploitation de l'exercice	63 423,75 €
- Recettes d'exploitation de l'exercice	112 504,36 €
- Résultat de l'exercice	+ 49 080,61 €
- Excédent d'exploitation reporté de l'exercice 2008	104 654,17 €
- Excédent global d'exploitation cumulé de l'exercice	153 734,78 €

2) Affectation des résultats.

Délibération portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2009 du budget annexe de l'assainissement des eaux usées.

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques Boullenger, Maire.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget assainissement eaux usées, considérant que recettes et dépenses sont correctement justifiées.

Constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation :

- Un résultat de l'exercice 2009 de	49 080,61 €
- Un résultat antérieur reporté de	104 654,17 €
- Un excédent cumulé de	153 734,78 €

En section d'investissement :

- Un excédent de l'exercice 2009 de	27 130,57 €
- Un déficit de l'exercice 2009 de	0,00 €
- Un déficit antérieur reporté de	11 303,64 €
- Un excédent antérieur de	0,00 €

- Un déficit cumulé d'investissement de	0,00 €
- Un excédent cumulé d'investissement de	15 826,93 €
- Des restes à réaliser en dépenses de	2 727,00 €
- Des restes à réaliser en recettes de	18 048,00 €
- Un besoin de financement de	0,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'affecter au budget 2010 les résultats comme suit :	
- Reprise du résultat d'investissement (R001)	15 826,93 €
- A titre obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (R1068)	0,00 €
- Affectation en section d'exploitation en excédent reporté (R002)	153 734,78 €

3) Les reports et les restes à réaliser de l'exercice 2009 ayant été repris, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la proposition de budget :

- Dépenses d'exploitation	283 591,97 €
- Recettes d'exploitation	283 591,97 €
- Dépenses d'investissement	102 610,19 €
- Recettes d'investissement	102 610,19 €

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget 2010 tel que présenté.

4) Prise en charge par le Budget Assainissement Eaux Usées de certains frais d'exploitation supportés par le Budget Principal 2010.

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'exécution du Budget Assainissement Eaux Usées 2010 et à venir, certaines dépenses d'exploitation prises en charge par le Budget Principal sont à rembourser en fin d'exercice par le Budget Assainissement Eaux Usées, afin de permettre une comptabilité exacte de service.

Puis, M. le Maire indique que ces dépenses d'exploitation sont de caractère général et de charge de personnel.

L'inscription de ces dépenses sur le Budget Assainissement Eaux Usées figure sur le Budget 2010.

L'ensemble de l'évaluation des dépenses à caractère général s'élève à 1 300 € (suivant l'état joint), affecté en section d'exploitation du budget Assainissement Eaux Usées à l'article D 628.

L'ensemble de l'évaluation des dépenses pour charge de personnel s'élève à 8 020 € (suivant l'état joint), affecté en section d'exploitation du budget Assainissement Eaux Usées à l'article D 6215.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise la prise en charge initiale sur le Budget Principal, des dépenses à caractère général et celles des charges de personnel affectées au Budget Assainissement Eaux Usées.
- Autorise en fin d'exercice, le remboursement de ces charges du Budget Assainissement Eaux Usées M 49 vers le Budget Principal M 14, à l'article R 70872 pour les dépenses à caractère général, à l'article R 70841 pour les charges de personnel.

Budget boulangerie :

1) Le compte de gestion 2009 du Comptable du trésor et le compte administratif 2009 du maire sont présentés. Leurs écritures parallèles sont correctement justifiées :

- Dépenses d'exploitation de l'exercice	3 036,61 €
- Recette d'exploitation de l'exercice	3 485,74 €

- Excédent d'exploitation reporté de l'exercice 2008	449,13 €
- Excédent global d'exploitation cumulé de l'exercice	762,95 €
- Dépenses d'investissement de l'exercice	1 484,97 €
- Recettes d'investissement de l'exercice	0,00 €
- Résultat de l'exercice	- 1 494,97 €
- Excédent d'investissement reporté de l'exercice 2008	980,44 €
- Déficit d'investissement de l'exercice.	540,53 €

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2009.

2) Affectation des résultats :

Délibération portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2009 du budget annexe Boulangerie.

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques Boullenger, Maire.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009 du budget Boulangerie, considérant que recettes et dépenses sont correctement justifiées.

Constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation :

- Un résultat de l'exercice 2009 de	449,13 €
- Un résultat antérieur reporté de	313,82 €
- Un excédent cumulé de	762,95 €

En section d'investissement :

- Un déficit de l'exercice 2009 de	1 484,97 €
- Un excédent antérieur de	980,44 €
- Un déficit cumulé d'investissement de	504,53 €
- Des restes à réaliser en dépenses de	0,00 €
- Des restes à réaliser en recettes de	0,00 €
- Un besoin de financement de	504,53 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'affecter au budget 2010 les résultats comme suit :	
- Reprise du résultat d'investissement (D001)	504,53 €
- A titre obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (R1068)	504,53 €
- Affectation en section d'exploitation en excédent reporté (R002)	258,42 €

3) Les reports et les restes à réaliser de l'exercice 2009 ayant été repris, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la proposition de budget :

- Dépenses d'exploitation	4 756,00 €
- Recettes d'exploitation	4 756,00 €
- Dépenses d'investissement	2 053,53 €
- Recettes d'investissement	2 053,53 €

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget 2010 tel que présenté.

Transfert de charges, Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles.

M. le Maire expose le compte-rendu de la Commission des charges transférées qui s'est tenue au siège de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles le mardi 2 mars 2010

A cette occasion, le reversement de la taxe professionnelle 2010 pour notre commune est de 68 477,89 €, compte-tenu de la participation 2010 pour notre commune à l'opération de restructuration de l'artisanat et du commerce ORAC qui est de 542,11 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Votants : 15 pour : 15

- Donne un avis favorable au reversement TP 2010 de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles à notre commune ainsi que sur la participation ORAC 2010.

Comptes-rendus des Commissions municipales.

Commission des finances du mardi 2 mars :

Il a été examiné les comptes administratifs 2009 des budgets : principal, assainissement eaux usées, boulangerie et ont été préparés lesdits budgets.

Commission voirie – réseaux et commission environnement – cadre de vie du jeudi 25 février :

Réunies à la même heure et sur le même ordre du jour, les deux commissions ont débattu notamment sur les travaux à envisager dans le cadre de la réfection de la rue de l'Espérance, des plantations à réaliser dans le fleurissement du village.

Commission urbanisme du samedi 27 février :

Dans le cadre du PLU, certains lieux de la commune ont été visités.

Commission bâtiments du lundi 1^{er} mars :

Les principaux sujets de débat ont porté sur :

- le remplacement des chaises de la salle Madeleine Guillemot,
- le remplacement du panneau d'affichage à l'extérieur de la mairie,
- les travaux d'installation de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux,
- le remplacement du paratonnerre de l'église.

Comptes-rendus des EPCI.

Conseil communautaire du lundi 8 mars :

L'approbation des comptes 2009 de gestion du Comptable du trésor et administratif du Président ont été adoptés ainsi que le budget 2010 et l'état des subventions allouées.

S'en sont suivi d'autres questions inscrites à l'ordre du jour notamment les votes des budgets économiques - déchets ménagers.

Commission Culture - Loisirs :

Mme Cherreau énumère les sujets abordés dont les centres de loisirs sur la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles.

Le voyage en Pologne.

Syndicat de Gendarmerie du 23 février :

Mme Dutertre indique qu'il s'est agi essentiellement de voter les comptes de gestion et administratif 2009 ainsi que le budget 2010.

Compte-rendu du Conseil d'école du vendredi 26 février :

Mme Bouin expose les questions inscrites à l'ordre du jour.

Une classe de mer est prévue en mai sur la commune de Piriac (Loire Atlantique).

Questions diverses.

Coupages EDF :

M. le Maire retrace les coupures d'électricité survenues lors de la tempête des 27 et 28 février qui ont privé d'énergie pendant plusieurs jours d'une part le lieu-dit des Mauriceries et d'autre part pendant 6 jours le lieu-dit de La Touche ainsi que le suivi qui en a été fait avec ERDF. Il appelle le Conseil municipal à envisager la création d'un bureau de crise en cas de lourdes intempéries.

Parking école, aménagement rue des Mailleries pour partie, choix du maître d'œuvre.

S'appuyant sur la délibération n° 29/2008 du 21 avril 2008 portant délégation du Conseil municipal à M. le Maire pour signer les marchés dans la limite de 206 000 €HT et attendu que cette disposition oblige M. le maire à rendre compte à chacune des réunions des signatures de marchés entrant dans la délégation.

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'en date du 16 février 2010, il a signé une commande d'un montant de 4 487,99 €TTC au bénéfice du Cabinet 3^{ème} Nature Aménagement urbain et paysager de Fondettes,

M. Lehagre fait un rapide compte-rendu sur la séance de présentation de l'histoire de Charentilly exposée le vendredi 5 mars en soirée, salle Madeleine Guillemot par Messieurs Chamerois, Baraton et Mans.

Cent personnes réunies à cette occasion ont particulièrement apprécié les orateurs et les documents accompagnants.

Que les intervenants et la CLE en soient remerciés.

La prochaine réunion est fixée au lundi 19 avril 2010 à 20 heures 30, salle de la mairie.

Sans autres questions, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 heures.

M. le Maire,

M. Lehagre

M. Motard,

Mme Bouin,

M. Guyon,

M. Meichel,

M. Rué,

Mme De Sousa

Mme Cheruau

M. Galopin

M. Biard,

Mme Lamamy-Lacoste,

M. Savard,

M. Hatwell,